

Demande de publication d'une œuvre graphique sur le site 14@25

Le(la) signataire de la présente demande souhaite voir publiée une œuvre graphique dont il(elle) est l'auteur dans le cadre réservé aux réalisations de jeunes graphistes et dessinateurs de Charente-Maritime sur le site internet **14@25**, mis en ligne par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Charente-Maritime (DDCS) dans le cadre du système d'information partagée conçu et animé par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de Poitiers.

Il(elle) reconnaît avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles est effectuée cette publication, telles qu'elles sont décrites ci-dessous.

→ La décision finale de publier les œuvres appartient à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

→ Chaque œuvre sélectionnée est publiée en bannière du site internet "**14@25**" intégré au système d'information partagée développé par le CRIJ Poitou-Charentes. Elle est laissée en ligne sur la page d'accueil du site pour une durée variable, comprise généralement entre un et six mois. Au terme de ce premier temps de présentation, elle est ensuite placée dans les archives de la rubrique concernée afin de pouvoir être consultée par les internautes au cours des mois qui suivent (durée totale non déterminée).

→ Chaque participant doit fournir deux éléments obligatoires :

- une première réalisation, exécutée selon n'importe quelle technique (dessin, peinture, photographie...) permettant une publication en ligne dans les conditions figurant ci-dessous, destinée à occuper l'espace de format rectangulaire en haut de la page d'accueil du site ("bannière"). Cette réalisation est d'inspiration libre.
- une seconde réalisation, consistant à écrire le sigle 14@25 selon une technique identique ou présentant une similitude, ou une relation graphique évidente, avec la première réalisation. Une grande liberté d'exécution est laissée à l'auteur mais il devra veiller à préserver la lisibilité du sigle.

→ L'auteur pourra en outre, s'il le souhaite, fournir un court texte (maximum 120 caractères ou espaces) destiné à présenter son travail. Ce texte pourra figurer sur le site (sous réserve de la décision de la DDCS) dans un espace relié à l'œuvre publiée.

→ L'auteur des œuvres certifie avoir entre 14 et 25 ans (inclus) et résider en Charente-Maritime. Il certifie également ne pas exercer l'art graphique à titre professionnel au jour du dépôt de sa candidature.

→ L'auteur des œuvres fournies autorise leur publication à titre gratuit, dans les conditions figurant sur le présent document, conformément aux principes des licences "*Creatives Commons*" :

- * Paternité : l'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom.
- * Pas d'utilisation commerciale : le titulaire de droits restreint les types d'utilisation aux utilisations non commerciales (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).
- * Pas de modification : le titulaire de droits peut continuer à réserver la faculté de réaliser des œuvres de type dérivées.

CONDITIONS TECHNIQUES A RESPECTER :

- première réalisation (bannière du site) : format rectangulaire 880 pixels X 150 pixels
- seconde réalisation (sigle 14@25 figurant en titre du menu du site) : 230 pixels X 120 pixels

Chacune des deux réalisations doit être fournie au format JPG avec sa version Photoshop (nomdufichier.psd) pour décliner une charte graphique.

Entre :

Nom :
Prénom :
Email :
Né(e) le :
Demeurant (adresse) :

d'une part,

Et : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Centre administratif Chasseloup-Laubat
Avenue de la Porte Dauphine
17000 La Rochelle

d'autre part,

Je soussigné(e) autorise la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans le cadre du soutien à l'expression des jeunes développé par la DDCS, à diffuser les œuvres graphiques réalisées, pour être utilisées en totalité ou par extraits, uniquement à des fins promotionnelles, documentaires, d'illustration ou d'information :

- pour leur publication en ligne sur le site internet **14@25** ;
- pour leur présentation à l'occasion d'évènements organisés avec le soutien de la DDCS par tout support photographique, vidéographique, audiovisuel ou électronique ;
- pour leur reproduction sur tout support imprimé de presse, d'édition et de publicité et sur tout support photographique, vidéographique, audiovisuel ou électronique non vendu au public ;
- pour leur diffusion par le biais du réseau Internet, des réseaux de téléphonie et télévision mobile, des réseaux hertziens, câblés ou satellitaires.

La présente autorisation est accordée à titre gracieux pour une période de cinq ans à compter de la signature du présent contrat pour prendre effet dans le monde entier, en contrepartie de la promotion de mon travail et de la visibilité que celui-ci pourrait acquérir à l'échelle départementale voire nationale.

Je déclare sur l'honneur avoir respecté les règles de la propriété intellectuelle et les usages professionnels dans le cadre de la création de mes oeuvres.

Si je fournis un texte de présentation de mon travail (cf. ci-dessus), j'accepte que celui-ci soit publié dans les mêmes conditions que les deux œuvres graphiques.

Cet accord est soumis au droit français et compétence exclusive est reconnue aux tribunaux français en cas de litige.

Fait à
Le.....

Signature

A compléter dans le cas où l'auteur des œuvres est mineur :

Je soussigné..... parent ou responsable majeur du jeune auteur des œuvres, autorise la publication des travaux de ce dernier dans les conditions figurant sur ce document. J'ai noté que cette éventuelle publication ne s'accompagne d'aucun versement financier en contrepartie.

Nom :
Prénom :
Email :
Né(e) le :
Demeurant (adresse) :

Fait à
Le.....
Signature